

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

ROISSARD – SAINT MICHEL LES PORTES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet d'aménagement de sécurisation sur la RD 1075 – secteur 2
par le Conseil départemental de l'Isère**

Par arrêté préfectoral n° 38-2022-164-DDTSE01 du 13 juin 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 04 juillet 2022 – 9h00 au vendredi 05 août 2022 – 18h00.

Au terme de la procédure, peut être adoptée par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, du défrichement en application du code forestier, de la dérogation au titre du 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement,-
L'autorité compétente pour prendre cette décision est le préfet de l'Isère.

Monsieur André ROCHE, ingénieur des Travaux Publics de l'État, retraité, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude du département de la Drôme par le Tribunal Administratif de Grenoble pour l'année 2022, pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- Mairie de Saint-Michel les Portes	lundi 04 juillet 2022	de 9H00 à 12h00
- Mairie de Roissard	mardi 12 juillet 2022	de 14h00 à 17h00
- Mairie de Saint Michel les Portes	mardi 19 juillet 2022	de 14h00 à 16h00
- Mairie de Saint Michel les Portes	samedi 23 juillet 2022	de 9h00 à 12h00
- Mairie de Roissard	jeudi 28 juillet 2022	de 14h00 à 17h00
- Mairie de Saint Michel les Portes	vendredi 05 août 2022	de 14h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact
- l'avis de l'agence régionale de santé (ARS)
- l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes (MRAE),
- la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE de Drac Romanche
- l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.enquete-publique-rd1075-DAE-secteur2.fr> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Michel les Portes, mairie siège de l'enquête – à l'adresse suivante : Le village - 38650, en mentionnant « Enquête publique – Projet d'aménagement de la RD 1075 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises sur le registre dématérialisé et mis à la disposition du public sur l'adresse électronique précitée : enquete-publique-rd1075-DAE-secteur2@registre-dematerialise.fr
- déposées également via le site web de consultation du dossier jusqu'au vendredi 05 août 2022 – 18h00 dernier jour de l'enquête.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées :

Département de l'Isère - Service études, stratégie, investissements - 7 rue Fantin LatourCS 41096
38 022 Grenoble cedex 1

M. Olivier Monti – olivier.monti@isere.fr / M. Marc Roux – marc.roux@isere.fr / Mme Véronique Lespinats – veronique.lespinats@isere.fr / M. Sylvain Cohet – sylvain.cochet@isere.fr
Ligne téléphonique : 04 76 00 38 38.

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Roissard et Saint Michel les Portes, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .